

## LES « NOUVELLES FAMILLES »

Qu'est-ce qu'une famille? Avant, la réponse était simple : une famille, c'était papa, maman et les enfants (deux ou trois, le plus souvent). Aujourd'hui, les choses sont plus compliquées.

Il y a différents types de familles : des parents qui divorcent et qui se remarient; un parent qui élève seul les enfants; des parents qui ne sont pas mariés... Bien sûr, il y a encore des familles « comme

avant », mais ce n'est plus le modèle unique. La loi s'adapte à cette nouvelle situation. Les « nouvelles familles » ont les mêmes droits que les familles traditionnelles.

• **différents types de familles** = différentes catégories de familles.

• **divorcer**, le divorce  
attention : **se marier**, **se remarier**, mais **divorcer** (et non \*se divorcer).

• **élever un enfant** = s'occuper d'un enfant

■ **Trouvez dans le texte le contraire de :**

« simple » : .....

« nouvelles familles » : .....

### Qu'est-ce que le PACS ?

**L**e PACS (pacte civil de solidarité) existe depuis 1999. Chaque année, en France, des dizaines de milliers de personnes signent ce pacte.

**Qu'est-ce que c'est? C'est « un contrat entre deux personnes majeures de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune ».**

**Qui peut « se pacser »? Deux personnes adultes (et non mariées) qui vivent en couple et qui ne veulent pas ou ne peuvent pas se marier.**

**Attention :** on ne peut pas se pacser avec quelqu'un de sa famille. Les couples pacés ont à peu près les mêmes droits que les couples mariés. Comment faire? Vous écrivez ensemble un texte (une convention) pour expliquer les modalités de la vie commune. Ensuite, vous faites une déclaration officielle devant un tribunal. C'est tout. Pour modifier ou arrêter le PACS, c'est très simple aussi : vous faites une déclaration de modification ou de fin de PACS au tribunal.

Avec le sigle PACS, on a inventé un verbe « se pacser »

■ **Regardez le titre. Le texte...**

a) va donner une explication.       b) va raconter une histoire.       c) est une publicité pour le PACS.

■ **Répondez par oui ou par non.**

a) Je peux signer un PACS avec mon frère. ....

b) On peut changer le contenu de la convention. ....

c) Le PACS est un acte officiel. ....

d) Beaucoup de Français se pacsent chaque année. ....

### GRAMMAIRE 1 : LES VERBES PRONOMINAUX

	<b>Se marier</b>	
<b>PRÉSENT</b>	Je me marie	Nous nous marions
	Tu te maries	Vous vous mariez
	Il/elle/on se marie	Ils/elles se marient

• **Au passé composé**, les verbes pronominaux se conjuguent **toujours avec l'auxiliaire être**. N'oubliez pas l'accord du participe passé avec le sujet : **Elle s'est mariée**.

Je me suis marié(e)	Nous nous sommes.
Tu t'es marié(e)	Vous vous êtes mariés.
Il s'est marié, elle s'est mariée, on s'est marié(s)	Ils se sont mariés, elles se sont mariées.